

Décision

Générale

colonial

Décision n° 924 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1967

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1967

Date du numéro
1 juin 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée au Colonel, directeur du S.M.B. l'autorisation préalable de construire un bâtiment à trois niveaux PC au Campo de Boulaos. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Ceérole de Djibouti suivant la procédure réglementaire.